

vets d'inventions appartenant au Gouvernement, a accordé des licences à la *Lumonics Research Limited* et à la *Gen-Tec Inc.* (1969), de Québec, en juillet 1970.

La *Lumonics Research* a commencé ses travaux en janvier 1970. Entreprise à capitaux privés, la compagnie a reçu au cours de ses travaux \$70,000 du CNRC dans le cadre du programme d'aide à la recherche industrielle et une autre subvention de \$155,000 du ministère de l'Industrie et du Commerce, dans le cadre de son programme pour l'avancement de la technologie industrielle.

Les premiers lasers TEA fabriqués par la compagnie sont appelés lasers à plasma parce qu'ils peuvent vaporiser instantanément tout matériau connu et, de ce fait, créer un "plasma". Ces lasers serviront principalement aux physiciens qui effectuent des recherches sur la production de plasmas, sur les températures très élevées et en spectroscopie.

UN MARCHÉ PLUS ÉTENDU

Ce domaine prend de plus en plus d'importance partout à travers le monde, comme en témoigne la recommandation récente d'un comité *ad hoc* du CNRC en faveur d'un programme canadien de plusieurs millions de dollars pour le développement et l'utilisation de la technologie des plasmas. La direction de la *Lumonics* envisage un vaste marché car ce laser à plasma produit des impulsions dont l'énergie est beaucoup plus élevée que celle des autres modèles commercialisés et de prix modérés. Les lasers TEA pourront avoir de plus nombreuses applications industrielles et, de ce fait, un marché encore plus étendu.

Sa simplicité, son coût modique et sa puissance très élevée malgré son faible encombrement en ont fait un laser de renommée internationale. Il peut produire des impulsions cent fois plus puissantes que celles des lasers à gaz ordinaire.

La publicité faite sur ce laser a rapporté à la *Lumonics* un important contrat d'une grande compagnie américaine pour un puissant laser spécial de ce type.

FOIRE COMMERCIALE À PÉKIN EN 1972

Des produits canadiens seront exposés pour la première fois à une foire commerciale exclusivement canadienne à Pékin, du 21 août au 2 septembre 1972. L'exposition occupera une aire de 140,000 pieds carrés et fera voir un large éventail d'équipement et de produits industriels. Ce sera la plus importante exposition industrielle canadienne jamais organisée; le responsable en sera le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Une équipe de spécialistes s'est rendue récemment dans la République populaire de Chine où elle a eu des pourparlers avec les dirigeants des

sept sociétés d'État s'occupant d'importation et d'exportation. Les spécialistes en ont conclu qu'il existe, en Chine, une demande de plus en plus forte de biens d'équipement, dont la plupart sont disponibles au Canada. Ces produits formeront le noyau de la foire exclusivement canadienne, qui permettra de faire connaître notre pays comme une source de produits ouverts.

Les importations par la République populaire de Chine de produits chimiques, de métaux et de minéraux, de produits du bois, de l'équipement de transport et de construction, de machinerie et d'équipement d'énergie électrique augmentent constamment. Les importations de ces produits des pays du bloc non communiste ont été de près de 500 millions de dollars (É.-U.) en 1969.

Au cours de la visite de la Mission économique canadienne à Pékin, sous la direction de M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, les représentants du Gouvernement chinois ont laissé entendre qu'ils étudieraient les possibilités qu'offre le Canada sur le plan des importations. C'est alors que les représentants chinois et canadiens ont convenu d'organiser une foire exclusivement canadienne en 1972. Les représentants du Gouvernement chinois considèrent que l'organisation d'une foire à Pékin est la prochaine démarche qui s'impose si l'on veut accroître nos relations économiques avec la République populaire de Chine. Elle permettra de faire connaître le commerce canadien aux autorités chinoises et de jeter les bases de l'expansion à plus longue échéance de notre marché d'exportation en Chine.

UNE NOUVELLE FILIALE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

La Division de consultation internationale du Canadien National vient d'obtenir, par lettres patentes, son incorporation sous le nom de "CANAC Consultants Limitée", une nouvelle filiale des Chemins de fer Nationaux du Canada.

En annonçant la nouvelle récemment, le président et directeur général du CN, M. N.J. MacMillan, a ajouté qu'en vertu d'un accord signé avec la Société Air Canada, la nouvelle compagnie peut offrir des services de consultation pour le transport ferroviaire et aérien et pour des domaines connexes.

M. Maurice Archer, vice-président senior (recherche et développement au CN) a été élu président du conseil d'administration de la nouvelle compagnie.

C'est M. Alton V. Johnston, jusqu'à maintenant directeur général de la Division de consultation internationale, qui assume la présidence de la compagnie. Trois vice-présidents l'assisteront: MM. A.E. Ades, d'Air Canada, J.L. Cann et V.R. Cox, du Canadien National. Comme Air Canada et le CN, CANAC aura son siège social à Montréal.

"Cette nouvelle filiale, a dit M. MacMillan, sera